

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION PREFON QUI S'EST TENUE LE MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

Le Président ouvre l'Assemblée générale et constate que le quorum est atteint.

1. Approbation des procès-verbaux de l'AGE et de l'AGO du 24 novembre 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice. Le Bureau s'est réuni à huit reprises, dont un séminaire consacré au pilotage du plan de développement et de Préfon Distribution. Les commissions et comités ont poursuivi leurs travaux de manière soutenue.

L'année est marquée par la première phase de mise en œuvre du plan de développement, dont les résultats sont globalement conformes aux objectifs fixés. La dynamique commerciale est portée notamment par les canaux digitaux, dans un contexte d'évolution des usages.

En matière réglementaire, l'association a conduit plusieurs actions structurantes : interventions auprès du cabinet du Ministre et de la Direction du Trésor sur les règles de revalorisation du régime, échanges avec la DGAFP sur les perspectives d'évolution de la retraite des agents publics, suivi des travaux parlementaires relatifs au PER, ainsi qu'une mobilisation spécifique face aux propositions d'amendements visant à encadrer les conditions de liquidation des PER. Ces actions s'inscrivent dans une démarche de vigilance et d'influence dans un contexte institutionnel incertain.

L'association a également poursuivi ses actions de modernisation, notamment en matière de communication digitale et de relation avec les affiliés.

La commission financière a poursuivi le suivi de la gestion financière des assureurs, en renforçant ses exigences en matière de transparence et en définissant des outils de mesure de la performance. Elle a également précisé ses orientations en matière de revalorisation des rentes dans une perspective de long terme.

La commission prospective a poursuivi ses travaux d'analyse des comportements d'épargne et des évolutions de la fonction publique, tout en pilotant la transformation des outils de communication, notamment vers des formats digitaux, et en accompagnant les réflexions sur le positionnement de la marque.

La commission ISR a approfondi le suivi des critères ESG du portefeuille et finalisé une nouvelle charte ISR fondée sur la notion de transition, visant à renforcer le caractère opérationnel de la démarche de finance durable de l'association.

La commission administrative a suivi les projets d'amélioration de la relation avec les affiliés, notamment le développement des services en ligne et la mise en place d'un dispositif d'accueil renforcé, avec une progression des usages et un niveau de satisfaction globalement satisfaisant.

Le comité des risques a finalisé le plan de maîtrise des risques et poursuivi ses travaux sur les enjeux prioritaires, notamment en matière de ressources humaines, de sécurité informatique et de continuité d'activité.

L'Assemblée générale approuve le rapport annuel du Conseil d'administration.

3. Réponses aux questions des affiliés

Deux questions (présence de Préfon en région et revalorisation des prestations) ont été reçues.

L'Assemblée générale donne mandat au Directeur général pour apporter une réponse aux courriers des affiliés. Ces réponses seront publiées sur le site de l'association.

4. Cooptation de personnalités qualifiées

L'Assemblée générale procède à la cooptation de deux personnalités qualifiées représentant la fonction militaire.

5. Rapport et approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2024, intervention du Commissaire aux comptes et fixation de la cotisation des adhérents à l'association

Le résultat de l'exercice s'établit à 57 673 K€, en forte progression par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet principalement du retour à un résultat d'exploitation positif.

Les produits d'exploitation sont en légère baisse de 2 %. Les charges d'exploitation enregistrent une diminution plus importante de 5,61 %, traduisant les efforts engagés depuis plusieurs exercices en matière de maîtrise des coûts. Cette évolution s'explique notamment par la baisse des frais d'affranchissement, d'impression et de communication, à l'optimisation du coût du magazine Préfon.info, désormais davantage diffusé sous format digital. Elle résulte également de la diminution des honoraires, en particulier informatiques, consécutive à une optimisation du recours aux prestataires externes.

Ces éléments sont partiellement compensés par une augmentation des frais de déplacement ainsi que par une légère évolution des charges de personnel. Celles-ci demeurent toutefois globalement stables, l'effectif de l'association étant inchangé et s'établissant à dix personnes.

Le résultat financier contribue également positivement au résultat global. Le résultat exceptionnel n'est pas significatif.

La situation patrimoniale reste solide, avec des fonds associatifs en légère progression à 12,68 millions d'Euros et représentant près des deux tiers du total du bilan, traduisant une structure financière solide.

Sur proposition du Trésorier général, l'Assemblée générale valide le montant de la cotisation de ses membres, fixé à 20 euros pour l'année 2026.

L'Assemblée générale prend acte de la certification des comptes, sans réserve, par le Commissaire aux comptes. Elle prend également acte des conclusions relatives à l'examen des comptes du régime, qui n'appellent pas d'observation.

L'Assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos, avec le rapport financier du Trésorier général.

Le résultat de l'exercice est affecté aux réserves de l'association.

L'Assemblée générale ordinaire est close à 12h.